

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOUTCHI
COMMUNE RURALE DE KIECHE

PROCES-VERBAL DE SESSION

L'an deux mil vingt un et le 13,14 décembre, s'est tenue à la mairie la troisième session ordinaire du conseil municipal de la commune de kiéché sous la présidence de **M. MAAZOU IBRAHIM**, président du conseil.

Etaient présents :

Membres **élus** :

- 1- MAAZOU IBRAHIM,
- 2- ZABEROU TANKARI
- 3- ILLIA GOUNABI
- 4- RALIA HAMISSOU YACOUBA
- 5- SALAMATOU BOUBACAR
- 6- HANNATOU OUMAROU
- 7- HASSIA AKOURKI
- 8- IDI ADAMOU
- 9- MAHAMADOU OUMAROU
- 10- SANOUSSI BOUBACAR
- 11- IBRO BAGAGUE
- 12- TASSIOU IBRO
- 13- NAYOUSSA NAROUA
- 14- HAMZA TANKARI
- 15- SAA FODI

MEMBRES DE DROIT

- OUMAROU ALLAKAYE, chef secteur représentant du chef de canton de l'Aréwa.
- ALOU MAMANE représentant chef groupement peulh de Togone.

Membres élus ayant donné mandat :

- ILLIA GOUNABI conseiller

Etaient aussi présents :

- MME ABDOU HALIMA ETAT CIVIL
- MAMAN FARIA COMMUNAL ENVIRONNEMENT
- MME IBRAHIM FATI CDA

- MME ILLIASSOU FATIMA CSI
- Boubacar Adamou secrétaire municipal,
- Saadou Kaka receveur municipal:

Le secrétariat de séance est assuré par M. **SOULEY ABOULE** secrétaire général de la commune.

Le quorum étant atteint, le président a présenté le projet d'ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Examen et adoption du procès-verbal de la session précédente
2. État de mise en œuvre des délibérations et recommandations précédentes
3. Examen, amendement et adoption du projet du budget 2022
4. Divers.

Le projet d'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par les 15 conseillers présents, par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention ».

Après la Fatiha prononcée pour la circonstance par un participant, le maire a pris la parole pour son discours d'ouverture non seulement pour remercier l'ensemble de ceux qui ont fait le déplacement mais aussi qui ont honoré de leur présence en cette troisième session ordinaire du conseil municipal au titre de l'année 2021.

1 Examen et adoption du procès-verbal de la session du 24 au 27 septembre 2021.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la session du 24 au 27 septembre 2021. Le conseil a apporté des amendements :

- La formulation de la dernière phrase du P V. Faire disparaître « le président a levé la séance tout en les remerciant » et la remplacée par « tout en remerciant l'assistance ».
- Sous réserve de l'insertion de ces amendements le conseil a approuvé le procès-verbal de la session 24 au 27 septembre 2021.
-

2 Etat de mise en œuvre des délibérations et recommandations précédentes :

Le président a présenté l'état de la mise en œuvre des différentes délibérations et recommandations de la session précédentes.

Il ressort les constats suivants :

- Délibération 1 portant adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 30 juillet 2021. Les amendements ont été intégrés.
- Délibération 2 portant adoption et autorisation du recouvrement de la taxe municipale. Déjà des missions de la commune accompagnées par des forces de sécurité ont été initiées.
- Délibération 3 portant adoption et autorisation du recensement administratif.
- Recommandation : le président recommande aux conseillers de respecter les textes en vigueur. Tout conseiller empêché doit remettre une procuration ou mandat pour justification.

3 Débats sur les autres points de l'ordre du jour :

- Examen, amendement et adoption du budget 2022 :

A ce niveau le président du conseil a rappelé que la commission finance s'était préalablement réunie pour préparer ce projet de budget. Par la suite il a invité les techniciens notamment le receveur et le secrétaire municipal à présenter le projet du budget 2022. C'est ainsi qu'ils ont procédé à la présentation du budget général au vu et su des participants disposant chacun d'une copie. Ils ont tout d'abord souligné la situation particulière de la saison hivernale 2021. En effet la campagne agricole a été globalement déficitaire au niveau de la commune tout comme dans les autres régions du pays. En conséquence les répercussions s'étendent sur les producteurs tant au plan alimentaire que sur la possibilité de se procurer des revenus. Les transactions seront moindres sur les marchés qu'auparavant. C'est pourquoi nous avons conçu un projet de budget 2022 réaliste, susceptible d'être exécuté en comptant sur les recettes raisonnablement envisageables. Le budget général a subi une réduction pour des raisons ci-dessus, le budget d'investissement a connu une baisse drastique compte tenu de l'achèvement d'ici décembre 2022 du PASEC qui est un grand contribuable au financement du développement local de notre commune.

Le projet du budget a donc été passé au peigne fin chapitre par chapitre et les rubriques budgétaires aussi. Des explications ont été données sur toutes les variations en plus ou en moins au niveau de chaque ligne budgétaire, à chaque question, des réponses ont été données.,

En conclusion les participants ont à l'unanimité adopté le budget 2022, par 15 conseillers présents, par 15 « pour »0 voix « contre », équilibré en recettes et en dépenses à la somme 78 777 925F CFA pour le budget de fonctionnement et à la somme de 51 850 006 F CFA pour le budget d'investissement.

- Divers:

Etat civil : le conseil autorise le recrutement d'un agent bénévole pour appuyer ce service. Sa rémunération sera assurée en fonction des recettes cumulées sur les registres traités.

L'eau : les cas des villages de Tsamia et Makoissa ont été évoqués par le président du conseil où la nappe d'eau est profonde (45m). Cette question est prise en compte dans la programmation du PLAN LOCAL EAU et ASSAINISSEMENT(PLEA) de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé le président a levé la séance.

Le rapporteur :

Souley Aboulé

Le maire :

Maazou Ibrahim

